Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 28/02/2023 à 11h56 Réference de l'AR : 054-215401969-20230227-01\_2023-DE Certifié exécutoire le 28/02/2023

## République Française \*\*\*\*\* Département de la Meurthe-etMoselle

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

## **SEANCE DU 27 FÉVRIER 2023**

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
18	16	16			
		+ 2 pouvoirs			

Date de convocation 23 février 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents: Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Valérie JACOB, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents: .

Représentés : Anthony GIRAUD à Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE à Jean-Claude ROMARY.

0

0

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

0

Objet : Dél 01.2023 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

N° de délibération : 01\_2023

16

2

Conseillers présents Suffrages exprimés avec pouvoir Pour Contre Abstention participant

 $\underline{\text{Objet}}$ : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023

18

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2023, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférant au remboursement de la dette et les dépenses imprévues), soit 1 630 990 € au maximum.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif 2023.

Opérations	Désignation	Total Budget 2022	RAR	Propositions
01	Projet I. CCMM	1 362 713,00	1 134 547,86	-
022014	Rue du Prieuré	3 821,00	0,00	-
03.2009	Matériel	30 228,00	9 492,50	15 000,00
04.2009	Bâtiments divers	35 875,00	18 740,76	25 000,00
05.2009	Voiries diverses	59 854,00	12 742,04	25 000,00
06.2009	Acquisitions immobilières	150 000,00	0,00	-
201509	Projet intergénérationnel	2 979 903,00	2 480 964,73	-
201901	Etude Mirecourt	13 004,00	13 003,20	-
202002	Rue de Mirecourt	627 348,00	27 348,00	-
202101	Eclairage public	160 000,00	47 759,04	=
202102	Chaudières	46 775,00	1 222,53	-
202104	Chaubourot	160 000,00	0,00	-
202201	Rangement écoles	30 000,00	0,00	-
202202	Plaques de rues	20 000,00	5 505,23	-
202203	Rue de Lucey	50 000,00	1 008,00	60 000,00
202204	Garderie	50 000,00	0,00	-
202205	Arborétum	10 000,00	0,00	-
202206	Menuiseries Poste	30 000,00	0,00	-
202207	Rue Creux Chemin	50 000,00	0,00	-
		5 869 521,00	3 752 333,89	125 000,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

• Adopte ces propositions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Marcel TEDESCO, maire

Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO 2023.02.28 11:45:51 +0100 Ref:20230228\_114002\_1-1-O Signature numérique Maire